

Image not found or type unknown



Primes et cotisations retraite, chômage...

Par **juliecherbo**, le **11/01/2018 à 10:46**

BonjourrrrrnMon mari va signer un contrat dans une entreprise. Il a négocié son salaire qui inclus une prime de management de 20% du salaire brut. En sachant que son salaire brut+la prime correspondent au total pour lequel les 2 parties se sont mis d'accord.rn1-est-ce que ces 20% de prime sont légaux ?rn2- quelle(s)conséquence(s)cela peut avoir sur notamment les cotisations retraites, chômeages... ou autres ?rn3- Comment cela doit apparaître dans le contrat de travail pour que la prime puisse être revalorisée et surtout pas supprimée de manière unilatérale ?rnMerci de vos précieuses réponses.